Conférence de consensus sur la prévention de la récidive

Des clés pour comprendre

La conférence de consensus se propose d'examiner la récidive dans son sens non juridique. Le terme de récidive au sens commun fait référence aux personnes ayant déjà commis une infraction et qui en commettent une nouvelle. La conférence de consensus focalisera son travail sur les personnes majeures, mais elle abordera aussi l'articulation des prises en charge judiciaires au moment du passage à l'âge adulte.

La récidive, un phénomène difficile à chiffrer

Alors que les réformes du système pénal et pénitentiaire justifient souvent leur sévérité par l'augmentation de la récidive, il est difficile de chiffrer de manière solide l'ampleur du phénomène. Sur la période allant de 2005 à 2010, la part des récidivistes par rapport au nombre total de condamnés pour une infraction pénale est restée à peu près stable : environ un tiers d'entre eux avaient déjà été condamnés dans les cinq années précédentes (tableau 1).

En matière de récidive, il est intéressant de souligner la place particulière des infractions au Code de la route qui représentaient 42 % des condamnés en 2010. Par exemple, parmi ceux qui ont été condamnés pour état alcoolique, 32 % étaient récidivistes au sens commun (tableau 2).

L'évolution de la population carcérale

La population carcérale est composée d'une part de personnes écrouées détenues, qui exécutent leur peine dans un établissement pénitentiaire, d'autre part de personnes écrouées non détenues, c'est-à-dire non hébergées dans un établissement pénitentiaire (ex : une personne placée sous surveillance électronique à son domicile). Au 1er janvier 2012, 247.000 personnes étaient prises en charge par l'administration pénitentiaire. Parmi elles, on comptait 73.800 personnes écrouées, dont 64.800 en détention.

Entre 2004 et 2012, le nombre de personnes détenues a augmenté de 10%, passant de 59.000 à 64.800. En l'espace de dix ans, l'indicateur de durée moyenne de détention est passé de 7,7 mois à 9,6 mois. 81% des personnes incarcérées sont restées moins d'un an en prison (tableau 3). Sociologiquement, les entrants sont avant tout des hommes jeunes appartenant aux catégories sociales les plus démunies.

Par ailleurs, à côté de la population carcérale, 173.000 personnes sont suivies en milieu ouvert pour effectuer une sanction non carcérale.

Les aménagements de peine

Les aménagements de peine existent depuis longtemps[1], mais avec la loi du 9 mars 2004, le législateur a exprimé sa volonté de les développer. Il les a confortés par la loi pénitentiaire du 24 janvier 2009, en les élargissant aux peines pouvant aller jusqu'à 2 ans de prison.

Par sa dimension d'insertion, l'aménagement de peine a vocation à lutter contre la récidive. Il a aussi pour effet de réduire la surpopulation carcérale. Il existe plusieurs aménagements de peine : la semi-liberté, le placement à l'extérieur, le placement sous surveillance électronique et la libération conditionnelle. Entre 2008 et 2011, si les placements sous surveillance électronique ont progressé sensiblement, en revanche, les trois autres modalités ont stagné ou diminué (tableau 4).

Les aménagements en fin de peine ont aussi été facilités par la loi du 24 janvier 2009.Toutefois, ils concernent aujourd'hui, dans les faits, une population relativement limitée, parce qu'ils supposent que le détenu apporte des garanties sur son logement et ses ressources, parce que les places en semi-liberté sont limitées ou peu adaptées, ou encore parce que la mesure d'aménagement doit être précédée d'une expertise dans un nombre croissant de cas. En conséquence, une très large majorité de détenus quittent la prison en « sortie sèche » (80 % selon une étude récente).

[1] La libération conditionnelle date de 1885.

Les chiffres clés

1. Proportion de la récidive dans les condamnations pour délits entre 2005 et 2010

	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2010 (p)
Nombre de condamnés pour délits	476 654	529 447	544 845	553 132	554 539	475 838
Nombre de condamnés en situation de réitération*	131 189	139 583	145 427	151 300	157 230	134 797
Taux de réitérants (%)	*27,5*	*26,4*	*26,7*	*27,4*	*28,4*	*28,3*
Nombre de condamnés en situation de récidive légale	29 430	36 832	43 873	51 051	54 383	52 993
Taux de récidivistes (%)	*6,2*	*7,0*	*8,1*	*9,2*	*9,8*	*11,1*

Source : Annuaire statistique de la justice, exploitation statistique du Casier judiciaire – Edition 2012 (chiffres non consolidés pour 2010).

*Un condamné est considéré comme réitérant s'il n'est pas condamné comme récidiviste et si l'infraction sanctionnée une année donnée a été commise après une précédente condamnation, observée sur les cinq années précédentes.

2. La part de la récidive selon l'infraction initiale – chiffres portants sur les condamnés de 2010

	Taux de récidive légale	Taux de réitération
Tous types de crimes	**5,6 %**	
Homicides volontaires	3,7 %	-
Crimes sexuels	3,9%	-
Vols criminels	13,9 %	-
Tous types de délits, dont :	**10,8 %**	**28,6 %**
Vols et recels	16,2 %	30,1 %
Conduite en état alcoolique	15,3 %	16,6 %
Stupéfiants	9,8 %	36,7 %
Outrages et rebellion	4,7 %	49,5 %

Source : Ministère de la Justice, SDSE : exploitation statistique du casier judiciaire national – Edition 2012

3. Répartition des libérés au cours de l'année 2011 selon la durée de détention effectuée

Durée de détention effectuée	Effectif	Part (%)	Part cumulée(%)
Moins de 3 mois	28 251	35%	35%
De 3 à moins de 6 mois	20 431	25%	60%
De 6 mois à moins de 1 an	17 393	21%	81%
De un an à moins de 3 ans	11 612	14%	95%
De 3 ans à moins de 5 ans	1 983	2%	97%
De 5 ans à moins de 10 ans	1 175	1%	98%
De 10 ans à moins de 20 ans	349	-	99%
20 ans et plus	19	-	**100%**
Ensemble des libérés en 2011	**81 213**	**100%**	**100 %**

France entière. Durée = différence entre date d'écrou initiale et date de libération de prison. (Source : fichier national des détenus).

Entre 2002 et 2012, les condamnations ont évolué de la manière suivante :

- doublement du nombre de condamnés à une peine de moins de 1 an.
- triplement du nombre de personnes condamnées à une peine comprise entre 1 et 3 ans.
- stagnation du nombre de personnes condamnées à des peines supérieures à 5 ans.

4. Mesures d'aménagement de peine accordées entre 2008 et 2011 *(source : Chiffres clés 2012)*

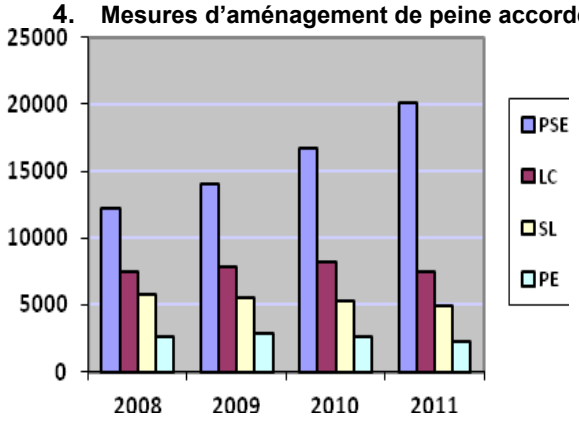

Contacts presse
- Lénaïck GUERIN : 01 41 34 22 86 – lguerin@lepublicsysteme.fr
- Julie DRAMARD : 01 70 94 65 98 – jdramard@lepublicsysteme.fr